

Bureau de direction

Mardi 2 avril 2019

Relevé de décisions

Présents :

P. Brasselet – A. Frappier – V. d'Assignies – G. Riou-Azou – V. Le Meur – R. Andro – V. Ricouard – G. Casale
F. Bodin – J. Trohel – C. Kerbrat-Ruellan – A. Leprince – Y. Hernandez – C. Archieri

Excusés :

1. Informations générales

- Emmanuel Ethis a été nommé recteur de l'académie de Rennes le lundi 1^{er} avril 2019. Il était recteur de l'académie de Nice depuis le 31 juillet 2015.
- L'application MUSES sera utilisée par l'académie dès cette année pour le recueil des avis pour la titularisation dans le 2nd degré. Une réflexion va être entamée avec l'académie pour une mise en œuvre généralisée du suivi de tous les stagiaires en 2019-2020.

2. Etat de la réflexion au niveau national sur la réforme des ESPE

- Le DGRH, Edouard Geffray, a rencontré les directeurs d'ESPE le 11 janvier et le 28 mars. Il a rappelé que l'objectif principal des évolutions envisagées est d'harmoniser davantage la formation dans les ESPE (futurs INSPE). Le ministère précise les attendus en fin de formation, mais laisse les ESPE construire les maquettes de formation. Le dialogue avec le ministère sur l'adéquation des contenus de formation trouverait sa place au moment des accréditations.
- La publication du nouvel arrêté fixant le cadre national des formations de master MEEF et du référentiel de formation annexé est prévue au mois d'avril. Son entrée en vigueur serait décalée à la rentrée 2020, ce qui serait en cohérence avec la mise en œuvre de la formation renouvelée.
- Le projet de référentiel prévoit des répartitions de temps de formation. L'évaluation faite à partir des maquettes actuelles a montré que le seul écart existant concerne le bloc des « fondamentaux » pour le 1^{er} degré (français/mathématiques/valeurs et système éducatif), pour lequel nous sommes en deçà des 55% attendus. L'enjeu sera d'explicitier comment toutes les disciplines contribuent concrètement à ces fondamentaux, en cohérence avec les programmes de l'école.
- La décision de placer le futur concours en M2 laisse encore plusieurs interrogations qui n'ont pas de réponse aujourd'hui : quelle alternance en M2 ? sous quel statut ? quelle modalité de formation des stagiaires en fonction de leur parcours antérieur (diplômés d'un master MEEF, d'un autre master, dispensés...) ?
- Une réflexion est entamée sur l'évolution des concours, qui devront être plus professionnels. Le réseau national des ESPE et la CPU sont associés à ces travaux. La période de transition reste à travailler, mais il y aura bien un concours en 2021.
- Une évolution du pilotage de la formation continue est aussi prévue en 2019. Les ESPE devraient être des opérateurs mieux reconnus.
- L'internationalisation des formations devrait aussi se renforcer pour former à l'intervention d'enseignants français à l'étranger. En effet, il y a la volonté d'accroître très fortement le nombre d'élèves formés dans les lycées français à l'étranger. Une certification de cette capacité à enseigner à l'étranger est à construire dans les ESPE. Cela va de pair avec la demande d'augmentation des mobilités étudiantes à l'étranger au cours du master MEEF.

3. Préparation de la rentrée 2019

- Le calendrier du nouveau processus de désignation des directeurs d'INSPE n'est pas connu. Il dépendra de la date de promulgation de la loi, car le décret précisant les modalités de désignation par un comité de sélection académique devrait être publié ensuite très rapidement, mais cela ne devrait pas pouvoir se faire avant fin juin probablement.
- Le nombre de stagiaires du 1^{er} degré subira une deuxième forte baisse l'an prochain avec 120 postes (après 330 en 2017 et 230 en 2018). Nous sommes en attente des répartitions par département pour les stagiaires monolingues et le bilingues.
- Consécutivement à la baisse du nombre de stagiaires du 1^{er} degré, l'annonce de la baisse de la mise à disposition de maîtres formateurs à l'ESPE dans certains départements nous préoccupe car les effectifs ne baisseront pas notablement pour autant, du fait de l'augmentation du nombre

de M2 non lauréats. Une intervention complémentaire de CPC et d'IEN est envisagée dans les départements concernés.

- A l'avenir, il faudra être vigilant au maintien de la contribution académique aux équipes pédagogiques quand il n'y aura plus de fonctionnaires stagiaires dans le master, afin de maintenir un volume d'intervention de praticiens dans la formation à la hauteur du tiers attendu.
- Préprofessionnalisation et intervention de formateurs de l'ESPE en licence : ces interventions sont naturelles, mais elles ne peuvent primer sur l'intervention en master MEEF. Un dialogue en local avec les sites ESPE doit permettre de définir le volume envisageable l'an prochain.
- Le calendrier du master MEEF pour 2019-2020 sera soumis au conseil de l'école le 3 mai.

4. Pré-recrutement

- Concernant le pré-recrutement et la possibilité pour les assistants d'éducation (AED) inscrits dans une formation préparant aux concours de recrutement de se voir confier des fonctions pédagogiques et d'enseignement ou des fonctions d'éducation :
 - Il s'agit, pour des étudiants boursiers de L2, d'un parcours sécurisé sur 3 ans pour découvrir progressivement le métier (contrat sur 3 ans, dans le même établissement). A terme, l'objectif est d'avoir 3000 étudiants par an, soit 9000 sous ce statut en régime de croisière. Le dispositif est initié à la rentrée 2019 pour 1500 étudiants de L2.
 - La rémunération est cumulable avec les bourses (ce qui n'était pas le cas pour les EAP)
 - Pour le premier degré, cela concernera les académies déficitaires et dans le second degré quelques disciplines déficitaires (anglais, allemand, lettres, mathématiques). L'enjeu est de permettre un réel aménagement de la formation en licence pour ces étudiants qui auront 8h de présence en établissement par semaine. Les places devraient pour cela être concentrées sur certaines universités, car, ces dernières années, la dispersion des EAP n'avait pas permis ces aménagements.
 - En Bretagne il n'y aura qu'un petit nombre d'étudiants du second degré concernés en Lettres et Mathématiques pour la rentrée prochaine.
- Ces étudiants auront un double tutorat université/établissement. Un cadrage de la mission de tuteur est à travailler.
- La question de la continuité du dispositif en cas de redoublement a été posée.

5. Nom d'usage de l'INSPE... de Bretagne ou de l'académie de Rennes

- La dénomination officielle de notre ESPE est « ESPE de l'académie de Rennes », mais un nom d'usage « ESPE de Bretagne » a été adopté pour toutes les communications locales. Un arbitrage rapide sur cette possibilité de nom d'usage est nécessaire pour entamer les travaux liés au futur nom de domaine : @inspe-rennes.fr ou @inspe-bretagne.fr.
- Le bureau se positionne favorablement pour un nom d'usage « INSPE Bretagne » ou « INSPE de Bretagne ». Ce point sera soumis au vote du conseil de l'école le 3 mai.

6. Les futurs travaux d'élaboration des nouvelles maquettes pour la rentrée 2020

- Ce processus d'élaboration des nouvelles maquettes devrait se conclure par l'adoption des maquettes en conseil de l'école vers le mois d'avril. Il comprend différentes phases qui s'étaleront tout au long de l'année 2019-2020.
- Pour cela, en amont, il est nécessaire que les différents acteurs universitaires et académiques soient bien informés sur la réforme à venir. Les enseignants de l'ESPE seront informés le 24 avril et les personnels administratifs le 16 mai. Des réunions seront organisées avec les collègues d'inspecteurs et les responsables de master des UFR.

7. La problématique des effectifs en M1 MEEF à la rentrée 2020

- Aujourd'hui, il y a dix fois plus d'étudiants à l'ESPE préparant le CRPE que de postes dans l'académie. Et pour les concours du second degré, dans plusieurs parcours seuls 15% des étudiants de M1 MEEF sont lauréats. Cela interroge notre responsabilité vis-à-vis de l'insertion professionnelle de ces étudiants de master MEEF.
- De plus, la future architecture de la formation conduira à un passage naturel des étudiants du M1 au M2 (aujourd'hui, on constate des réorientations naturelles en fin de M1 suite à un échec au concours), et la capacité de l'académie à fournir des stages longs à tous les étudiants de M2 sera très certainement limitée.
- Enfin, la filière MEEF est devenue naturelle pour se préparer aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, avec des effectifs en M1 dans plusieurs parcours (1^{er} et 2nd degré) de 1,5 à 3 fois plus importants qu'en 2011.
- Pour ces raisons les capacités d'accueil en M1 seront sûrement réduites dans certains parcours.

8. La suppression du M1 bis avec la réforme

- A terme, la mise en œuvre de nouvelles maquettes de master pour une formation en 2 ans avant le concours implique la suppression du M1bis. Il convient d'arbitrer dès que possible l'année de cette suppression afin d'en informer les étudiants le plus tôt possible.
- En 2021, il y aura un concours. Mais les maquettes de M1 auront été revues à partir de la rentrée 2020. Trois arguments sont en faveur de la suppression du M1bis à partir de la rentrée 2020 :
 - Les maquettes de M1 n'auront plus vocation à préparer le concours ;
 - Il n'est pas souhaitable de récupérer dans le nouveau M2 des étudiants qui n'auraient suivi que partiellement le nouveau M1 ;
 - La nécessité de contrôler les flux étudiants en M1 MEEF dans plusieurs parcours va à l'encontre de la coexistence de deux promotions au niveau M1.
- Il faudra cependant envisager une modalité d'accompagnement des étudiants non lauréats à la session 2020. Il est souhaitable de favoriser un passage en M2 des non lauréats et d'aménager le M2 de manière à favoriser la réussite de ces étudiants au dernier concours sous sa forme actuelle.
- Le conseil de l'école sera sollicité pour décider de l'arrêt du M1bis.

9. L'information des étudiants sur la réforme

- Si l'année de transition 2020-2021 est celle de la suppression du M1bis et de la réduction des capacités d'accueil dans certains parcours, il est nécessaire d'en informer les étudiants dès que possible.
- Un texte donnant des informations sur ces évolutions serait à rédiger pour les responsables des licences afin qu'ils puissent informer les étudiants.
- Pour les étudiants entrant en M1 MEEF l'an prochain, l'information de la suppression du M1bis pourra aussi leur être donnée en début d'année si cette décision était entérinée par le conseil de l'école.

10. L'appel à projet PIA3 "Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation"

- Un appel à projet « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » a été lancé le 6 décembre 2018 dans le cadre de l'action Territoires d'Innovation Pédagogique du troisième Programme d'Investissements d'Avenir. Cet appel vise à structurer une recherche pluridisciplinaire en éducation sur une région et assurer le transfert de ses résultats vers la formation continue et initiale des professeurs. Trois à cinq projets seraient financés sous la forme d'une dotation décennale, avec un montant de l'aide demandée ne pouvant être inférieur à 5 millions d'euros. Cet appel répond à l'ambition portée pour l'accréditation de l'ESPE avec le projet de création d'un Institut breton d'éducation, structure de promotion de la recherche, de diffusion des ressources produites par la recherche, d'animation scientifique, d'expertise scientifique et de formation à et par la recherche.
- Le potentiel à valoriser est très riche et rend crédible une réponse bretonne, d'autant plus que des rapprochements sont déjà à l'œuvre au travers des projets e-FRAN et du séminaire pluridisciplinaire sur les questions d'éducation et de formation créé il y a deux ans.
- A ce jour, le projet scientifique est en bonne voie et des échanges avec l'académie ont été entamés sur les modalités de diffusion des résultats de la recherche vers le réseau scolaire au travers de la formation initiale et continue. Le volet budgétaire est en cours de travail.
- La date limite pour rendre le dossier vient d'être repoussée du 6 mai au 10 juillet. Agnès Leprince coordonne ce projet pour l'ESPE.

11. Nouveau CAPES Numérique et sciences informatiques

- La réforme du lycée prévoit une spécialité « Numérique et Sciences Informatiques » (NSI) en première et en terminale. Et le ministre a annoncé la création d'un CAPES dès la session 2020.
- L'ouverture, dans l'urgence, pour la rentrée 2019, d'un parcours de master MEEF pour ce CAPES n'est pas raisonnable, alors qu'il n'y a pas de moyens prévus à l'ESPE pour cela et que les maquettes devront être revues dès l'année suivante. Pour autant, il y a un intérêt à faire exister une préparation à ce CAPES dès la première année en Bretagne, terre du numérique.
- Pour 2019-2020, un parcours de M1 va être construit sur la base d'un master de l'UFR d'informatique à Rennes 1. L'ESPE, en lien avec l'ISTIC, pourra étudier comment favoriser des apports « métier » à ces étudiants pour leur faciliter la réussite à ce nouveau CAPES.

12. Charte des examens

- Suite au traitement d'une demande d'un étudiant, un positionnement du conseil de l'école a été sollicité sur la possibilité pour un redoublant de renoncer à une UE validée au sein d'un semestre non validé. Aujourd'hui les pratiques des universités sont différentes. Ce point n'était pas présent dans la charte des examens pour le master MEEF. Il s'agit pour l'an prochain d'avoir une règle qui puisse s'appliquer de la même façon pour tous les étudiants en master MEEF.
- Le vote du conseil de l'école a été différé au 3 mai, suite à un questionnement sur la possibilité réglementaire de revenir sur une décision prise par le jury.

Prochain bureau : 11 juin 2019